

Service biodiversité, eau et forêt  
Unité milieux naturels biodiversité et forêt  
Affaire suivie par : Patrice PHILOREAU  
Tél : 05 65 73 50 96  
Mél : patrice.philoreau@aveyron.gouv.fr  
N/Réf. : SBEB/D/21/

## **NOTE de PRESENTATION**

### **Consultation du public relative à la prise d'un arrêté autorisant la pêche dans un cours d'eau de 1<sup>er</sup> catégorie lors du concours de pêche à Camarès le 22 avril 2023.**

-----

#### **Note de présentation**

-----

##### **- Contexte réglementaire :**

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

-----

##### **- Objet de l'autorisation :**

L'objet de la consultation concerne un projet d'arrêté autorisant l'organisation d'un concours de pêche dans le plan d'eau de Camarès, le 22 avril 2023, commune de Camarès. Ce concours sera organisé par l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatique (AAPPMA) de Camarès, représentée par monsieur Yoann ARVIEU. La réglementation applicable sera celle en vigueur pour les eaux de la 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, conformément à l'arrêté n° 12-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 qui réglemente la pêche dans le département de l'Aveyron pour l'année 2023.

-----

##### **- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 09 mars 2023 au 24 mars 2023 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'arrêté en annexe de la présente note.

##### **- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 09 mars 2023 au 24 mars 2023 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'arrêté en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations sur le site démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-du-public-peche-camares-2023>